

COMMUNE de CLEURIE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 06 juillet 2020 à 20h30 Salle du Mille Club

L'an deux mille vingt, le six juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le trente juin deux mille vingt s'est assemblé dans la salle communale du Mille Club, sous la présidence de M. Patrick LAGARDE, Maire.

Sont présents : M. LAGARDE Patrick – Mme CLAUDE Marie Helen – M. PERRY René - M. CURIEN Jean-Christophe – M. MELINE Hubert – Mme VALENTIN Danièle - M. DIDIERLAURENT Fabrice – M. MATHIOT Christophe – Mme MASSON Eléonore – M. LORENZINI Jean-Claude - M. EVE Jonathan – Mme MOUGEL Laetitia – Mme DEMANGE Marie - Mme GUERITOT Eléonore - Mme HATTON Martine

Représenté(es) : -

Assiste : Mme Emmanuelle THIRIAT, Adjoint Administratif principal

Conformément à l'article L 2121.15, Mme Danièle VALENTIN a été nommée secrétaire de séance.

01. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2020

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 n'appelant ni remarque ni observation, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

02. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire rappelle l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

03. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.

Commandes :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a, en vertu de sa délégation (art. L 2122-22 du C.G.C.T.) et en application de la délibération n° 019 du 26 mai 2020, signé :

- Le bon de commande pour la prestation de nettoyage vitrerie des bâtiments Mairie Ecole, périscolaire et Mille club, à la Société Lorraine Service Propreté de Bruyères, pour un montant HT de 355,00 €.

04. DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNAL POUR L'ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DEPARTEMENT DES VOSGES (SMIC). [052-2020]

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges ;

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué communal au sein du SMIC.

Se porte candidat :

M. Hubert MELINE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **VOTE** pour ce candidat,
- **DESIGNE M. Hubert MELINE** en tant que délégué communal au SMIC.

05. DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX DU CNAS. [053-2020]

Le Maire explique que le **Comité national d'action sociale (CNAS)** est un service d'aide à l'action sociale au sein des **collectivités territoriales**.

Conformément à l'organisation paritaire constitutive du Comité National d'Action Sociale, chaque structure adhérente désigne deux délégués : 1 délégué des élus et 1 délégué des agents.

Le Maire propose de désigner Mme Danièle VALENTIN comme déléguée représentant les élus auprès du C.N.A.S.

S'agissant du délégué représentant les agents, il est élu parmi les agents de la collectivité et le Maire propose que Mme Emmanuelle THIRIAT, correspondante du CNAS et déjà déléguée des agents au cours des mandatures précédentes, soit reconduite dans cette mission pour la durée de ce nouveau mandat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **ELIT** Mme Danièle VALENTIN déléguée des élus de la commune auprès du C.N.A.S. ;
- **ELIT** Mme Emmanuelle THIRIAT déléguée des agents de la commune auprès du C.N.A.S.

07. BUDGETS EAU - COMMUNE APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019. [055 à 056-2020]

Le Maire donne lecture des comptes de gestion des budgets EAU et COMMUNE émanant de la Trésorerie.

Le Conseil Municipal,

- **Après** s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- **Après** s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés ; – **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion pour le budget EAU dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, appelle juste une

observation : il est constaté un écart de – 417,47 € au compte 21 et de – 1000,00 € au compte 23 au niveau des prévisions, par rapport au compte administratif. Il s'agit de crédits de report 2018 sur 2019, dont le flux informatique ne serait pas passé.

- **DECLARE** que le compte de gestion pour le budget COMMUNE dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019. [057 à 058-2020]

Le Maire quitte la séance et confie la présidence à Mme CLAUDE Marie Helen, adjointe, après avis favorable de l'assemblée à l'unanimité.

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2019 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** les comptes administratifs 2019 comme ci-dessous rapportés :

BUDGET EAU

Recettes de fonctionnement	59 429,69 €
Dépenses de fonctionnement	52 576,53 €
Excédent de l'exercice	6 853,16 €
Excédent antérieur reporté	31 868,05 €
Excédent global	38 721,21 €
Recettes d'investissement	24 845,54 €
Dépenses d'investissement	10 826,65 €
Excédent de l'exercice	14 018,89 €
Excédent antérieur reporté	8 753,23 €
Excédent global	22 772,12 €
Restes à réaliser dépenses	9 000,00 €
Restes à réaliser recettes	- €

BUDGET COMMUNE

Recettes de fonctionnement	540 230,33 €
Dépenses de fonctionnement	433 174,98 €
Excédent de l'exercice	107 055,35 €
Excédent antérieur reporté	- €
Excédent global	107 055,35 €
Recettes d'investissement	59 119,32 €
Dépenses d'investissement	75 463,76 €
Déficit de l'exercice	- 16 344,44 €
Déficit antérieur reporté	- 62 850,21 €
Déficit global	- 79 194,65 €
Restes à réaliser dépenses	18 100,00 €
Restes à réaliser recettes	-

Le Maire réintègre la séance.

Mme CLAUDE remercie la secrétaire et le Maire pour la bonne gestion de ces budgets.

AFFECTATION DES RESULTATS 2019. [059 à 060-2020]

Au vu des résultats approuvés par les comptes administratifs et des besoins de financement de la section d'investissement, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour affecter les résultats 2019 comme suit :

Budget EAU	Report en fonctionnement au 002	38 721,21 €
	Affectation au 1068	-
Budget COMMUNE	Report en fonctionnement au 002	9 760,70 €
	Affectation au 1068	97 294,65 €

08. BUDGET COMMUNE 2020

VOTE DES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT 2020 [061-2020]

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour verser les cotisations aux organismes de regroupement suivants en 2020 :

Contributions aux organismes de regroupement 2020 – art. 6281	Montant
Association des Maires des Vosges	194,52 €
Association du Massif Vosgien	60,00 €
Agence Technique Départementale (ATD)	424,80 €
Association Nationale des Elus de la montagne (ANEM)	127,74 €
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	85,00 €
ADEMAT Remiremont	20,00 €
La Ligue de l'Enseignement	-
Association des Maires Ruraux	105,00 €
Villes et Villages fleuris	90,00 €
TOTAL	1107,06 €

Association des communes forestières (Pm BP forêt – COFOR /PEFC/CVO)	1 000,00 €
--	------------

- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2020 COMMUNE – article 6281 et pour l'association des communes forestières, au BP 2020 FORET – article 6281.

VOTE DES PARTICIPATIONS AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES 2020. [062-2020]

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la décision des Syndicats Intercommunaux,

Le Maire rend compte devant le Conseil Municipal des décisions prises lors des réunions intercommunales d'où il ressort la nécessité d'inscrire au BP 2020 les dépenses suivantes :

Participations structures intercommunales 2020 - article 65548	Montant
Participation syndicale budgétaire Syndicat Mixte d'Informatisation Communale (SMIC)	385,00 €
Participation syndicale budgétaire Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SMDANC)	125,00 €
Syndicat Intercommunal du Secteur de Le Tholy	10 489,25 €
Biens Indivis de Saint-Amé	3 421,00 €
Bien Indivis de Julienrupt	3 021,23 €
Biens Indivis Le Syndicat/Cleurie pour les Ponts de Cleurie	1 300,00 €

TOTAL	18 741,48 €
--------------	--------------------

Participations structures intercommunales 2020 - article 6553	Montant
SIVU d'Incendie et de Secours du secteur de Remiremont (SIVUIS)	2 148,16 €
Service Départemental d'incendie et de secours	17 647,45 €
TOTAL	19 795,61 €

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable et **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2020 – articles 65548 et 6553.

9. BUDGETS EAU – COMMUNE : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020. [063 à 064-2020]

Le Maire présente les budgets primitifs 2020 qui se résument comme suit :

<u>BP EAU</u>		
Fonctionnement	Dépenses et recettes équilibrées à	91 821,21 €
Investissement	Dépenses et recettes équilibrées à	65 668,76 €
<u>BP COMMUNE</u>		
Fonctionnement	Dépenses et recettes équilibrées à	626 450,71 €
Investissement	Dépenses et recettes équilibrées à	486 921,35 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** les budgets primitifs ainsi présentés pour l'année 2020.

10. VOTE DE LA SUBVENTION COMMUNALE 2020 POUR LE C.C.A.S. DE CLEURIE. [065-2020]

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de confirmer par délibération le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du C.C.A.S de Cleurie en 2020.

En fonction du budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. une subvention communale de 5 000,00 € est nécessaire pour équilibrer le Budget Primitif 2020.

Après avis favorable de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 5 000,00 € au C.C.A.S. de Cleurie pour 2020.

11. REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE APPLICABLE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2020 : APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL. [066-2020]

Vu la délibération 050-2019 du Conseil municipal en date du 24 juin 2019 portant sur le règlement intérieur de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire applicable au 1^{er} septembre 2019 ;

Considérant que :

- la commune de Cleurie organise le service périscolaire (accueil périscolaire et restauration scolaire) ;
- la fixation des conditions et règles d'accueil et des prix est assurée par la collectivité territoriale compétente, sous sa responsabilité ;

Le Maire donne la parole à Mme Marie Helen CLAUDE qui présente le règlement des services périscolaires et du restaurant scolaire applicable au 1^{er} septembre 2020.

Une adresse mail a été créée pour l'accueil périscolaire, celle-ci est mentionnée en annexe 4. Aucune autre remarque particulière n'est portée sur la mise à jour de ce règlement qui sera diffusé aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire de la commune de Cleurie, applicable au 1^{er} septembre 2020.

12. RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Voirie

M. Jean-Christophe CURIEN informe l'assemblée que le piquetage au chemin du Pré Vixot s'est bien déroulé. Le Maire ajoute qu'une 1^{ère} ébauche du projet de réfection de route a été reçue du Cabinet Demange ; celle-ci sera étudiée sur place, lors d'une prochaine réunion de la commission voirie.

Suite à une question de M. EVE, le Maire confirme que les riverains seront prévenus avant le commencement des travaux de route.

13. LE POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

Mme Marie Helen CLAUDE donne lecture d'un résumé sur le rapport d'activité de la CCHV pour 2019, après avoir expliqué brièvement l'historique et le fonctionnement de cette communauté de communes.

Ce rapport d'activité est consultable sur le site de la communauté de communes des Hautes Vosges (www.cchautsvosges.fr).

Le résumé de Mme Marie Helen CLAUDE sera également diffusé aux élus.

14. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Mme Martine HATTON rapporte à l'assemblée que suite à la réfection du Pont de Chargoutte, elle a entendu des remarques négatives sur l'esthétique, ainsi que des craintes sur la solidité des grilles de protection qui risquent de se décrocher facilement (attention au vol...).
- M. René PERRY répond que la Société qui a réalisé cet ouvrage a très bien travaillé et que la sécurité des fuseaux de bois du pont est désormais assurée.
- M. René PERRY informe l'assemblée qu'il organisera prochainement une réunion de la commission « bâtiment » avec le nouveau responsable de l'Agence Technique Départementale, M. LESCOFFIER. Une visite des bâtiments communaux est également prévue.
- M. Jean-Christophe CURIEN propose à tous une visite de la voirie communale, afin de faire un état des lieux et d'anticiper les programmes de travaux à venir.
- Mme Marie Helen CLAUDE informe l'assemblée qu'une visite de l'école et des services périscolaires aura lieu le vendredi 28 août 2020 à 17h00. Elle adresse par ailleurs ses félicitations et ses remerciements aux ATSEM, à Corinne et Emmanuelle pour leur investissement et leur travail au niveau périscolaire, pendant la crise sanitaire COVID-19.
- M. Hubert MELINE fournit à l'assemblée une rétrospective des dépenses et recettes par chapitre depuis 2014.

- M. Jean-Claude LORENZINI rappelle que l'installation d'un panneau explicatif sur la bascule communale avait été décidé. Le Maire répond que ce projet est en cours de réflexion et qu'il a sollicité M. NICOLAZZI pour avoir des photos.
- Le Maire rappelle à l'assemblée la réunion prévue le vendredi 10 juillet à 19h pour le vote des délégués en vue des élections sénatoriales.

◆◆◆

En l'absence d'autre question, la séance est levée à 22h40.

Le Maire,
Patrick LAGARDE

La secrétaire de séance,
Danièle VALENTIN